La partie nord de la digue de la Bosse, vue en direction de l'est ; à gauche, les vasières inondables ; à droite, le marais desséché de la Bosse.

IVR52_20178500183NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2017
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée tous droits réservés